

Extrait du registre aux délibérations du **Conseil communal**, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 16 décembre 2025

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente
 M. STREBELLE, M. PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins
 M. NIEZEN, M. THYS, M. REDOTTE, M. TODARO, M. DUPRIEZ, Mmes
 KESSELS et DE BROYER, M. DE VISCH, Mme DESCLIN, Conseillers.
 M. ROLIN, Président du CPAS assistant à la séance avec voix consultative.
 Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

Excusé : /

PROJET DE DELIBERATION

Objet : Listing des associations - Gratuité - Salles communales - Année 2026 - Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal, datant du 16 octobre 2025, indiquant à l'article 3 que la gratuité totale sur la redevance est accordée, dans la mesure des disponibilités des salles, aux associations et objets repris dans la liste annexée et pour un nombre maximal annuel de gratuités sur l'ensemble des salles telle que repris dans cette même liste ;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de créer le listing en question ;

Considérant, en outre, que la liste des associations pouvant bénéficier d'une exonération sur la redevance pourra être revue trimestriellement, conformément au règlement sur la redevance, et remise au Conseil communal ;

Considérant que le CPAS, en tant qu'organisme public chargé de l'action sociale communale, organise des activités poursuivant exclusivement un objectif d'intérêt général et de solidarité sociale, et que l'octroi d'un nombre indéterminé de gratuités pour l'utilisation des salles communales durant l'année 2026 vise à soutenir ces actions au bénéfice de la population ;

Considérant que la Croix-Rouge de Belgique, en tant qu'organisme humanitaire à but non lucratif, organise des collectes de dons de sang au sein de la commune, au bénéfice de la population et sans finalité lucrative, et que l'octroi d'un nombre indéterminé de gratuités pour l'utilisation des salles communales durant l'année 2026 vise à soutenir cette action d'intérêt général ;

Considérant que l'ASBL Arpège AMO, en tant que service d'aide en milieu ouvert agréé, mène des actions de prévention et d'accompagnement social au sein de la commune, sans finalité lucrative, au bénéfice des jeunes et de la population, et que l'octroi d'un nombre indéterminé de gratuités pour l'utilisation des salles communales durant l'année 2026 vise à soutenir ces missions d'intérêt général ;

Considérant que l'Association Rossignol, en tant qu'association, organise des événements dans le cadre du Télévie, au bénéfice de la recherche contre le cancer et sans finalité lucrative, la commune octroie trois gratuités pour l'utilisation des salles communales pour l'année 2026. Celles-ci sont conditionnées à la remise d'une attestation délivrée par le Télévie confirmant que les fonds récoltés lors de ces événements seront bien reversés au Télévie, afin de soutenir cette action d'intérêt général ;

Considérant que le Collège communal, en sa séance du 28 janvier 2026, a décidé d'accorder une gratuité sur l'ensemble des salles pour l'année 2026 aux associations suivantes : le Bruchavon, La

Maison des Jeunes « Les Chardons », le Camp LWHA (Wheels Historical Association), le Royal Judo Club Brugelettois, Les Aînés de Brugelette, Brugelette en transition et le Cercle Royal Horticole et de petit Elevage de Brugelette.

Considérant que Brugelette en Transition bénéficie d'une gratuité pour l'utilisation des salles communales uniquement dans le cadre d'un événement organisé en collaboration avec la commune ;

Sur proposition du Collège communal du 28 janvier 2026 ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : D'approuver le listing présent ci-dessous :

Listing		
Association	Objet	Nombre maximal de gratuité par an
CPAS de Brugelette	Usage social	Indéterminé
Croix-Rouge de Belgique	Usage humanitaire	Indéterminé
Arpège AMO	Réunions/Activités	Indéterminé
Association Rossignol	Pour les événements Télémie avec attestation	3
Bruchavon	/	1
Wheels Historical Association	/	1
Cercle Royal Horticole et de petit Elevage de Brugelette	/	1
Royal Judo Club Brugelettois	/	1
Maison des Jeunes "Les Chardons"	/	1
Les Aînés de Brugelette	/	1
Brugelette en Transition	Pour un événement en collaboration avec la commune	1

Article 2 : De transmettre la présente délibération :

- à chaque association décrite ci-dessus ;
- au service des Locations de salle ;
- à Mme Sandra LOR, Releveuse régionale pour information et disposition.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Secrétaire,
(s) Karolina KOWALSKA

La Présidente,
(s) Isabelle LIEGEOIS

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS